

DIRECCTE Nouvelle-Aquitaine
Pôle, Unité départementale 87
Service Inspection du Travail,
Commissions mixtes agricoles
2, allée St Alexis
87032 LIMOGES Cedex

FD CUMA Haute-Vienne
2, avenue Georges Guingouin
CS 80912 PANAZOL
87017 LIMOGES Cedex 1

Panazol, le 21 Mars 2019

Objet : adhésion à l'avenant 158 du 23/01/2019 à la Convention Collective polyculture élevage de Haute-Vienne du 18/02/1965

Madame, Monsieur,

En qualité d'organisation professionnelle représentative des CUMA et conformément à l'article L.2261-3 du code du travail, nous vous informons de notre décision d'adhérer à l'avenant suivant :

- Avenant 158 du 23/01/2019 à la Convention Collective polyculture élevage de Haute-Vienne du 18/02/1965

Nous vous prions de recevoir nos sincères salutations,

Pascal Vincent
Président de la FD CUMA Haute-Vienne



Déposé à l'Unité Départementale 87
de la DIRECCTE Nouvelle Aquitaine, le

22 MARS 2019

Enregistré sous le n° **2019/05**